

Un maire PS relègue les élèves roms dans un gymnase

LIBERATION
25 janvier 2013 à 01:56

Reportage Le maire socialiste de Ris-Orangis, dans l'Essonne, refuse d'inscrire des enfants roms dans les écoles de la ville. Il leur propose un gymnase. Le Défenseur des droits s'est saisi du dossier.

Par ALICE GÉRAUD
Libération

Ce jeudi matin, la «classe» est sortie de «l'école» un peu avant 11h30. Treize enfants roms scolarisés depuis lundi dans une annexe de gymnase municipal de Ris-Orangis (Essonne) en bordure de la nationale 7, à quelques centaines de mètres du bidonville où ils vivent depuis l'été dernier. Le maire PS de la ville, Stéphane Raffalli, leur a refusé l'inscription dans les écoles de la ville au début de l'année scolaire, comme il en a pourtant l'obligation. Après l'occupation de la mairie par des associations de soutiens aux Roms et des familles début janvier, il a fini par proposer la solution du gymnase, avec l'aval de l'inspection d'académie.

«Classe ghetto»

Une solution jugée «honteuse et scandaleuse» par les associations de soutiens aux familles roms, syndicats enseignants et élu Front de Gauche qui manifestaient hier devant la préfecture de l'Essonne, dénonçant la mise en place d'une «classe ghetto» et réclamant au Préfet d'imposer la scolarisation dans de vraies écoles de ces enfants.

Parallèlement, le défenseur des droits, Dominique Baudis, s'est saisi de l'affaire. Selon son cabinet, «la question du caractère discriminatoire de cette classe se pose car il y a un accès différencié et non justifié aux services de l'enseignement public à raison de l'origine des enfants». Le défenseur des droits demande depuis plusieurs semaines au maire de s'expliquer sur le refus de scolarisation des enfants alors même que leurs dossiers sont complets. Ses services ont pu constater que les circulaires publiées début septembre sur l'obligation de scolarisation des enfants roms et itinérants n'étaient ici pas appliquées. Ris-Orangis n'est pas la seule municipalité, ni d'ailleurs la seule municipalité PS, à ne pas respecter les engagements du gouvernement. Mais elle est la seule à avoir mis en place un tel dispositif de séparation des enfants roms.

«C'est pratique car tout près du bidonville»

Stéphane Raffalli, le maire socialiste, n'a pas répondu au Défenseur des droits. Il balaie les arguments des associations, «des activistes bien connus qui essaient de se faire une vertu politique sur le dos des roms» et défend sa solution gymnase comme un «outil pédagogique adapté à ces populations». «C'est pratique car tout près du bidonville», argumente-il. Selon lui, les écoles de la ville sont de toute façon «surchargées» et ne pourraient pas accueillir ces enfants. «Je veux bien faire preuve de solidarité, mais j'ai aussi à tenir compte de la nécessaire cohésion sociale». Il dit ne pas être en capacité «de gérer une aussi grande pauvreté».

Pour Serge Guichard, président de l'association de soutien aux familles roms de l'Essonne, la démarche du maire est relègue «d'une forme de racisme». «Le maire a une curieuse interprétation de l'obligation de scolariser les enfants sur sa commune. La scolarisation ne consiste pas à garder des enfants dans

un lieu la journée. Si l'on veut qu'ils apprennent la langue, qu'ils apprennent à être élèves, on les scolarise dans une école, avec d'autres enfants», rappelle le conseiller régional Front de Gauche François Delapierre.

Les syndicats enseignants en colère

Les syndicats enseignants, présents à la manifestation devant la préfecture, sont tout aussi remontés. Alain Goiny, secrétaire départemental de la FSU parle d'une solution tricotée «*en dehors de tout cadre juridique*». «*On a des enfants qui ne sont pas inscrits à l'école, qui ne sont donc pas élèves, dans un bâtiment qui n'est pas une école, avec des enseignants qui n'ont même pas d'ordre de mission*». Pour Karim Benamer du SNUIPP (syndicat majoritaire dans le primaire), «*ce que fait le maire de Ris-Orangis est contraire à toutes les circulaires ministérielles sur l'obligation d'intégrer les enfants dans les classes*».

«Nous pouvons tout à fait accueillir ces enfants»

Patricia Krys, la directrice de l'école de secteur où auraient dû être scolarisés les enfants du bidonville, et par ailleurs représentante SNUIPP, était jeudi à la manifestation en soutien aux familles, accompagnées de plusieurs enseignantes de l'école. Elle réfute l'argument des classes surchargées. «*C'est faux, nous pouvons tout à fait accueillir ces enfants*», explique-t-elle disant ne pas comprendre la position du maire. D'autant que l'enseignante spécialisée de son école pour les enfants non-francophones lui a été enlevée pour aller travailler... au gymnase. Où la classe est assurée par trois enseignants, deux professeurs spécialisées et un professeur des écoles remplaçant.

Hier matin, une fuite d'eau a envahi le couloir du gymnase-école. Derrière la petite troupe d'enfants qui parlent à peine français, deux enseignants visiblement à bout, se refusent à tout commentaire. «*Nous n'avons pas le droit de nous exprimer sur ce qui se passe*». Les enfants reviendront à 13h30, ils n'ont pas le droit de manger à la cantine, car officiellement non inscrits à l'école. En attendant, ils rejoignent à pied le bidonville, longeant dans la boue et au ras des voitures la quatre voies. La «*salle de classe*» comprend quelques chaises, quelques bancs, pas de tableau. Sur les treize enfants, la plupart n'ont jamais été scolarisés, et n'ont jamais vu une vraie salle de classe.

Le maire attend l'expulsion des familles

Les services du Défenseur des droits se disent aujourd'hui particulièrement attentifs à la situation des Roms de Ris-Orangis, prévenant qu'elle ne doit perdurer. En réalité, le maire Stéphane Raffalli espère surtout que le bidonville qui abrite près de 200 familles soit rapidement démantelé. Le conseil général de l'Essonne et Réseau Ferré de France, propriétaires du terrain n'ayant lancé aucune procédure en ce sens, le maire envisage de prendre «*dans les jours qui viennent*» un arrêté de péril lui permettant de demander l'évacuation.

La circulaire Valls de l'été dernier sur les démantèlements de camps oblige désormais la préfecture en cas d'expulsion à prendre en compte la situation des familles dont les enfants sont scolarisés pour éviter des déscolarisations qui ruinent les efforts d'intégration. Le texte prévoit que les certificats de scolarité fasse foi. A Ris-Orangis, les treize enfants du gymnase, dont la mairie n'a enregistré aucune inscription, n'en ont pas.

LIBERATION
Vendredi 25 janvier 2013